



L'ambroisie au cœur des discussions de l'AG EDT

***Newsletter EDT
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE***

AVRIL 2023

Maison des entreprises – Parc d'activités de Saint Andoche

Boulevard Bernard Giberstein 71400 Autun

03.85.82.33.09 - 07.77.42.55.89. edt-bourgogne@orange.fr



ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Le Mot du Président

Madame, Monsieur,
Mes cher(e)s collègues,

Le 3 février dernier, nous avons participé à une très belle assemblée générale à Combertault. Au-delà de l'aspect réglementaire de cet événement, ce fût un réel plaisir d'avoir partagé de bons moments avec vous. J'espère que cette journée vous a apporté satisfaction. Les nouveaux membres du conseil d'administration se sont réunis il y a quelques jours afin d'élire les personnes désireuses de siéger au bureau de notre fédération régionale pour ces trois prochaines années. J'ai été réélu président. Je remercie celles et ceux qui, une fois encore, veulent bien m'accorder toute leur confiance. Je remercie les membres du conseil d'administration qui vont m'accompagner et porter la voix des entrepreneurs auprès des institutions, des parlementaires et du grand public. Vous trouverez dans cette newsletter, la composition de votre nouvelle équipe.

Les missions qui nous attendent sont diverses et variées. Nous devons poursuivre tous ensemble la défense de nos intérêts économiques, techniques et sociaux. Promouvoir nos métiers, montrer notre savoir-faire devient de plus en plus compliqué mais nous devons tout mettre en œuvre pour montrer que notre travail est indispensable à la production agricole, à notre souveraineté alimentaire et à l'entretien et à la préservation de nos forêts et de notre environnement paysager.

Malheureusement, nous subissons une écologie radicale qui est basée sur des croyances et non plus sur des vérités scientifiques ! Cette radicalité a fait naître, sous la coupe de France Nature Environnement, « Sentinelle de la haie », dont le principal objectif est de dénoncer les atteintes à l'écosystème bocager.

Notre fédération condamne, bien évidemment, les arrachages et les broyages excessifs et destructeurs. Cependant, je m'inquiète de voir ce genre d'organisation arriver sur nos territoires. Favoriser les dénonciations peut générer de la colère et provoquer des drames... Soyons vigilants, défendons notre savoir-faire et faisons le savoir !

Les épandages de produits phytosanitaires ou d'amendements restent aussi très délicats. L'image d'un pulvérisateur ou d'un épandeur ne met pas forcément en valeur nos métiers. Pourtant, ces tâches sont extrêmement réglementées et nécessitent des matériels performants et des opérateurs hautement qualifiés. Ces sujets sont traités de façon permanente par notre Fédération Nationale qui met à votre disposition de nombreuses ressources.

Les entrepreneurs de travaux viticoles rencontrent également de nombreux problèmes. A leur demande, Marielle et moi avons rencontrés ces collègues qui travaillent sur la côte de Beaune et côte de Nuit et allons réfléchir à leurs accompagnements.

Je vous souhaite une belle saison printanière. Bien à vous,

Fernando Da Costa
Président des Entrepreneurs Des Territoires BFC

Une assemblée générale 2023 qui fait le plein

Après deux années particulières, l'assemblée générale de la Fédération Régionale EDT BFC renoue avec le succès.



En effet, c'est plus d'une cinquantaine d'entrepreneurs qui ont participé aux travaux de cette Assemblée qui s'est tenue le 3 février à Combertault à proximité de Beaune.

L'ensemble des participants ont été accueillis par le Président Fernando Da Costa qui, dans son préambule, a rappelé aux adhérents que cette nouvelle année était une année électorale avec un renouvellement du conseil d'administration à prévoir pour une mandature 2023-2026.

Après une présentation du rapport d'activité 2022, la parole a été donnée à **Guillaume LE GONIDEC, Chargé des Travaux Agricoles au sein de la FNEDT** pour débattre sur **les leviers à activer pour faire face à la flambée des cours des produits pétroliers et dérivés**. Comment faire face aux hausses ? Quelles modalités organisationnelles mettre en place au sein des entreprises ? Quelle stratégie commerciale développer avec nos clients ?

Les baisses de régime moteur, les analyses de profondeur de roues sont autant de facteurs déterminants pour abaisser significativement les consommations de carburants. Un témoignage important souligne également que, si l'on sait que la réduction de la vitesse tant en déplacement qu'en période de travail, peut drastiquement faire baisser la consommation, il est parfois difficile de le faire entendre aux chauffeurs. Une réflexion peut être engagée avec les équipes pour activer la prise de conscience (formation, challenge interne .. etc).

La pression sociétale sur le monde agricole est de plus en plus importante et la consommation d'énergies fossiles commence à être mal perçue par le grand public. Des innovations technologiques sont bien évidemment en cours mais rien n'est encore actuellement aussi performant que les carburants classiques. Il est donc primordial de rationaliser notre rapport aux énergies car dans l'immédiat, nous ne pouvons faire sans.



Si les actions engagées pour obtenir un remboursement anticipé de TIC ont été saluées par les adhérents, les entreprises craignent grandement l'arrivée du prochain carburant agricole et l'application des taxes afférentes. Les échanges ont été nombreux sur cette thématique qui, bien évidemment, suscite de nombreuses inquiétudes chez les entrepreneurs. Les répercussions sont inévitables et dans l'ensemble, les clients sont assez compréhensifs sur les évolutions de tarifs, subissant eux-mêmes une inflation importante.

Lutte contre l'ambrosie dans les travaux agricoles par la FREDON BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Fléau sanitaire, les répercussions de sa présence tant d'un point de vue épidémiologique, sanitaire, économique, écologique sont extrêmement difficiles à endiguer.

En effet, outre le gêne occasionnée pour les personnes allergiques et sensibles, (de plus en plus nombreuse au demeurant), la colonisation des cultures par cette plante fait peser un véritable danger économique sur les parcelles envahies. Plusieurs témoignages font état de déclassement de bennes lors de l'arrivée à la coopérative (tournesol notamment).

La FREDON, est venue présenter les particularités de cette plante invasive, ses voies de dispersion, la topographie de son implantation mais également et surtout les mesures à mettre en place pour éviter son dispersément dans le cadre des travaux agricoles.



**TOUS CONCERNÉS
CHACUN DOIT AGIR !**

Frédéric BONDOUX, de PRO FIELD EVENTS, a présenté les salons organisés par sa société à destination des entrepreneurs de travaux et des évolutions constantes qu'ils développent pour répondre aux attentes visiteurs.

Salon des **ETA**



Le salon pour les **Entrepreneurs de Travaux Agricoles et Forestiers** et leurs équipes

Mardi 12 et mercredi 13 décembre 2023
Journées exclusivement réservées aux ETA et ETF

Jeudi 14 décembre 2023
Journée clients sur invitation

Parc Expo de Tours (37)

A vos agendas !


350 marques
Représentant des produits 100% dédiés aux ETA, ETF et leurs équipes



40 000 m² d'exposition
à découvrir à travers une allée unique de circulation, afin de ne rien manquer



25 000 visiteurs
ETA, ETF et leurs clients polyculture-élevage, grandes cultures et forêt

2 jours
dédiés aux ETA, ETF et à leur équipe

1 journée
dédiée aux clients des ETA, ETF, et des exposants et concessionnaires

Salon des **ETA**



www.saloneta.com

Nouvelle mandature 2023 – 2026 – nouveau conseil d'administration

Cette assemblée générale a vu l'élection d'un nouveau conseil d'administration qui a été élu pour 3 ans. Ont été élu :

M. Jean AUVRAY – SARL AUVRAY Père et Fils - 89110 La Ferté Loupière



Entreprise de travaux agricoles

M. Martial BLONDELLE – SAS EFMB-21 210 Saulieu



Entreprise de travaux forestiers

M. Jérôme CONTET – SAS CONTET 70700 Frasné Le Château



Entreprise de travaux agricoles

M. Fernando DA COSTA – ETA DA COSTA 5 8 240 Azy Le vif



Entreprise de travaux ruraux

M. Julien DEBOUCHE 39 800 Poligny



Entreprise de travaux ruraux

M. Julien FOURTIER 39 570 Marconnay



Entreprise de travaux ruraux

M. Pierre-Yves LAMBERT – EURL LAMBERT 21 120 Is Sur Tille



Entreprise de travaux ruraux

M. Alain MOLARD – SARL CLEMAT 71 290 Simandre



Entreprise de travaux agricoles

Mme Marianne PICOUET – ETA PICOUET 89 100 Collemiers



Entreprise de travaux agricoles

M. Antoine SOLIGNAT – ETA SOLIGNAT ANTOINE 89 400 Ormoy



Entreprise de travaux agricoles

Mme Servane THOMAS – SARL THOMAS 58 260 Thianges



Entreprise de travaux agricoles

M. Emilien TISSERAND – SARL TISSERAND 25 440 Chenecey Buillon



Entreprise de travaux agricoles

Deux fidèles administrateurs d'EDT BFC n'ont pas souhaité renouveler leurs mandats électifs après de longues années de dévouement à la cause de la défense des ETAR.

En effet, après avoir fait ses armes dans sa région d'origine, la Lorraine, Monsieur Lefort s'est investi de longues années dans le syndicat départemental de Saône-et-Loire tout en occupant des fonctions au sein du bureau de la Fédération Nationale au poste de Vice-Président chargé des travaux agricoles.

Mme Barbier, quant à elle, après avoir œuvré au sein du syndicat départemental de l'Yonne a continué d'assurer avec constance la représentation des entreprises de travaux dans le dialogue social régional en défendant avec détermination la voie des ETAR au sein du collège « Employeurs » .

Fidèles au poste depuis la création de la Fédération Régionale EDT Bourgogne et chevilles ouvrières de la création d'EDT Bourgogne Franche Comté, ils ont décidé pour cette nouvelle mandature de passer la main.

Nous leur souhaitons une bonne retraite « syndicale ».



OCAPIAT, les règles de prises en charge évoluent



OCAPIAT est l'opérateur de compétences dédié à notre secteur d'activités et est le successeur du FAFSEA pour la prise en charge des formations de nos salariés. Avec la réforme de la formation professionnelle, les contributions de toutes les entreprises sont directement prélevées via votre DSN à destination de France Compétences qui reverse ensuite à chaque OPCO, branche par branche.

Aujourd'hui, face à un contexte budgétaire particulier, OCAPIAT a fait évoluer ses règles de prises en charge de ses dispositifs destinés aux entreprises de moins de 50 salariés.

Plusieurs dispositifs peuvent être activés pour former vos salariés :



Les formations présentes au catalogue sont disponibles sur le site :

<https://www.ocapiat.fr>

Programme fixe proposé à dates données

Prise en charge à 100 % des coûts pédagogiques

2023 : ● Plus de prise en charge des salaires

● Plus de prise en charge des permis C et CE ni des FIMO



➤ Dispositif adapté pour les formations hors catalogue répondant à des besoins spécifiques

➤ A réaliser avec un organisme agréé QUALIOPI

➤ Possibilités de mixer les publics salariés / chefs d'entreprises

➤ Prise en charge de 45 % des coûts pédagogiques (après abondement de l'entreprise)

➤ Dépôt des pièces justificatives exclusivement via le site Internet et après la réalisation de la formation (dans un délai de maximum 3 mois).

Les pièces justificatives seront la convention signée entre l'entreprise et le centre de formation, le certificat de réalisation de la formation et la facture de la formation.

2023 : ● Demande préalable à effectuer **en amont** de la formation (de 2 mois avant jusqu'au jour précédent). Attention à bien anticiper car il faut un accord de prise en charge **avant** le démarrage de la formation. Si pas de demande préalable effectuée dans les délais, pas de prise en charge.

● Plus de prise en charge des frais annexes

● Financement plafonné à 1200 € HT de coûts pédagogiques / par stagiaire et par dossier



Concerne les formations internes mise en place lors de l'embauche de salariés en CDI ou en CDD de plus de 6 mois qui doivent être mises en place dans le mois suivant l'embauche

2023 : ● L'appui d'un prestataire référence sera de 7 H (1 jour) contre 14H précédemment (2 jours)

● 200 Heures dédiées au plan de formation interne

● 2 actions DEFI Emploi par an par entreprise

● Demande dématérialisée par EXTRANET

Pour rappel :

Entreprise de + de 11 salariés : Gérée par délégation régionale de Bourgogne Franche Comté

Entreprise de – de 11 salariés : Gérée par la direction gestion du siège OCAPIAT

Dans tous les cas, contacts via extranet ou site OCAPIAT

Les Entrepreneurs de Travaux Viticoles de la Côte de Beaune se réunissent

A l'invitation d'un adhérent spécialisé dans les travaux viticoles une douzaine d'entreprises s'est réunie le 24 mars à Beaune pour échanger sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur profession.

Plusieurs problématiques sont communes à l'ensemble des grandes familles des entrepreneurs des territoires tant sur le volet social que sur le positionnement des entreprises dans la filière viticole : Difficultés de recrutement, fidélisation des salariés, valorisation de nos professions, concurrence étrangère, représentation des entrepreneurs, déploiement du dialogue social... etc



Le volet social a été un point important de discussion. Les entreprises de la Côte de Beaune font face à des difficultés importantes de recrutement, généralisées sur l'ensemble du milieu viticole (ce qui avait déjà fait l'objet de larges échanges dans le cadre du dialogue social).

Un autre point d'inquiétude porte sur la perception des activités viticoles notamment celles de traitements qui suscitent des tensions avec les populations riveraines.

Après ce temps d'échanges et de présentations réciproques, il a été convenu de faire un état des lieux des attentes des entreprises, de prendre attache avec les autres fédérations / organisations de la filière et d'amorcer une dynamique de structuration locale

Première réunion du CONSEIL D'ADMINISTRATION de la FR EDT BFC

C'est le 24 mars que s'est réuni pour la première fois le nouveau conseil d'administration. L'objectif premier était l'élection du nouveau bureau pour cette nouvelle mandature, la désignation des représentants EDT BFC au sein des diverses commissions et le programme d'actions à venir au cours de l'année.

La thématique du Broyage de haies sera l'un des gros chantiers de la fédération régionale qui souhaite faire reconnaître le savoir-faire des entreprises spécialisées, la prise en compte des topographies dans l'exercice de leur profession, les limites d'impacts grâce à des outils et pratiques maîtrisés.

Une réflexion sera également engagée sur la reconnaissance de notre profession, de notre place dans le paysage des filières agricoles en développant notre présence sur les divers foires et salons professionnels (autant que faire se peut)

La newsletter trimestrielle rendra compte des avancées des projets.

Nouveau Bureau 2023-2026

Président :

Fernando Da Costa

Vices Présidents :

Jérôme Contet
Servane Thomas

Trésorier :

Alain Molard

Trésorier suppléant :

Antoine Solignat

Secrétaire :

Julien Fournier

Secrétaire suppléant :

Julien Debouche



La CARTE CAMPAGNE est arrivée chez vos salariés

SOCIAL

Rappel : depuis l'accord du 4 décembre 2012, l'ensemble des partenaires sociaux ont acté la mise en place d'un dispositif type CE pour les petites entreprises agricoles.

Principe : Offrir aux détenteurs de la carte Campagne des réductions sur un ensemble d'offres culturelles (cinéma, concerts, spectacles) mais également sur les locations de vacances, activités de loisirs ou équipement de la maison.

Ce dispositif est financé pas la cotisation ASCPA (égale à 0,4 %, due sur les cotisations des salariés ayant plus de 6 mois d'ancienneté).

Plus d'info sur le site de la MSA : [ICI](#)

Site dédié aux offres diverses après inscription avec le numéro de carte :

<https://www.carte-campagne.fr/>



Gérard NAPIAS, au générique du film documentaire QUAND LES FORESTIERS MONTRENT LA LUNE

Diffusé sur MY Canal mais disponible également sur la plateforme You tube, ce film documentaire de 52 minutes donnent la parole aux hommes et aux femmes qui gèrent, entretiennent et protègent les forêts. Donnant la parole à des passionnés, ce film va à contre-courant des discours alarmistes et présentent les règles de gestion raisonnée pratiquées sur le territoire français, la réalité de la propriété forestière et replace le débat sur l'importance de la concertation des différents acteurs.

FORET



A
VISIONNER

[ICI](#)

RAPPEL :

Le Remboursement partiel de TICPE au titre de vos consommations de carburant 2022 est ouvert sur la Plateforme [CHORUS](#). Vous pouvez déposer votre demande.

A noter : Si vous aviez demandé l'acompte, le montant de votre remboursement correspondra au solde du.

Les ENTREPRENEURS se forment à la CCN ETARF

En vigueur depuis près de 2 ans, le déploiement de la convention collective nationale 7025 fait toujours l'objet d'interrogations diverses de la part des entreprises et les questions sont nombreuses sur ses modalités d'applications.

Organisée conjointement avec l'association PRO ETF BFC (l'association régionale des entrepreneurs de travaux forestiers), une journée d'information s'est déroulée le 7 avril à Combertault



La matinée, animée par Erwan Charpentier, Directeur Adjoint de la FNEDT en charge du dialogue social, avait pour objectif de présenter l'articulation du texte national par rapport aux textes régionaux. Comment ces textes se complètent ? comment j'applique dans mon entreprise selon les cas ? Comment ces textes évoluent et comment j'en suis informé ? Autant de questions qui ont pu être posées par la douzaine entreprises employeuses présentes.

L'après-midi, c'est AGRICA qui est venu présenter les accords santé et prévoyance auxquels les ETARF sont soumis en fonction de leur rattachement ou non aux conventions collectives locales.

La seconde partie de leur intervention a concerné plus particulièrement la retraite avec un focus sur l'application de l'accord national RETRAITE SUPPLEMENTAIRE des salariés non cadre. (cf News du 2ième trimestre 2021).

EDT BFC signataire d'une demande de dérogation aux heures supplémentaires

Le temps de travail en agriculture est régi par l'accord national de 1981 qui encadre le recours aux heures supplémentaires. Or, du fait d'une saisonnalité perturbée et d'une pénurie d'emplois saisonniers au sein des entreprises agricoles, EDT BFC s'est associé à la FRSEA pour demander conjointement à la DREETS une ***Demande de dérogation à la durée maximale du travail dans le cadre des travaux de fenaison, moissons, récoltes, et ensilages pour les entreprises relevant du secteur agricole et des travaux agricoles et concernées par ces travaux dans la région Bourgogne Franche-Comté en 2023.***

Nous vous informerons du retour de cette requête.

L'Avenant N° 6 relatif à la grille de salaire vient d'être publié au journal officiel du 9 avril (JORF n°0085 du 9 avril 2023).

La grille est donc modifiée et applicable au 1^{er} mai 2023.

Vous la trouverez en pièce jointe de cette News ou en flashant ce QR Code

